



P 1702

ID 4873

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Costadinos GAIGANIS

Luxembourg, le 29 janvier 2021

Objet : Votre pétition 1702 – Rectification de la procédure de recrutement et des modalités pour les carrières policières du Groupe d'indemnité A1 et A2 (Concours externe: cadres policiers et carrières civiles)

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Henri Kox
Ministre de la Sécurité intérieure
B.P. 219
L-2012 Luxembourg

Luxembourg, le 29 janvier 2021

Objet : Pétition 1702 – Rectification de la procédure de recrutement et des modalités pour les carrières policières du Groupe d'indemnité A1 et A2 (Concours externe: cadres policiers et carrières civiles)

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 27 janvier 2021, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 167 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1702

Intitulé de la pétition:

Rectification de la procédure de recrutement et des modalités pour les carrières policières du Groupe d'indemnité A1 et A2 (Concours externe: cadres policier et carrières civiles)

But de la pétition:

Dans le cadre du recrutement et des modalités donnant accès aux carrières policières, groupe A1 et A2 (Concours externe: cadres policier et carrières civiles, BAC+5), cette pétition propose d'établir un quota d'admission (10%) pour les résidents permanents du GDL, ressortissants de l'UE, détenteur d'un BAC+5, étant à même de maîtriser 1 parmi les 3 langues administratives, (Français, ou Allemand ou Luxembourgeois), ainsi que l'Anglais. À ce stade, l'examen-concours comprend les deux parties suivantes: (a) Épreuve d'aptitude générale organisée par la FP (b) Épreuve spéciale organisée par la Police, comprenant: (b1) Test de français et un test d'allemand (Rectification n°1: pouvoir choisir 1 parmi les 2 langues) (b2) Épreuve sportive (b3) Tests psychologiques (b4) Examen de personnalité Pour être admissible à l'épreuve spéciale le candidat doit: (a) Avoir réussi l'épreuve d'aptitude générale (Rectification n°2: Être à même de pouvoir maîtriser 1 parmi les 3 langues administratives: Français, ou Allemand ou Luxembourgeois, ainsi que l'Anglais) (b) Être de nationalité Luxembourgeoise (Rectification n°3: Intégrer un quota de 10% et donner accès aux résidents permanents, ressortissants de l'UE, étant à même de maîtriser 1 parmi les 3 langues administratives, ainsi que l'Anglais) (c) Avoir une présentation compatible avec l'exercice de la fonction (d) Remettre un certificat médical (e) Niveau de formation requis: BAC+5. Rectification n°4: sans limite d'âge pour l'accès au concours du personnel civil de la Police, et ce, pour le quota de 10% des candidats ressortissants de l'UE, résidents permanents. Rectification n°4bis: sans limite d'âge pour l'accès au cadre supérieur policier, et ce, pour le quota de 10% des candidats ressortissants de l'UE, résidents permanents, pouvant prouver une parfaite condition physique et des compétences sportives exceptionnelles en adéquation avec le poste. L'objectif de cette demande reste honorable et exemplaire: pouvoir intégrer les forces de l'ordre du GDL afin de témoigner de sa parfaite intégration et son souhait de contribution quant au maintien de l'ordre au sein de notre territoire. Le pétitionnaire tient ainsi à préciser son argumentaire relatif à l'objet de cette pétition publique par le biais d'une approche constructive, demandant ici à la Commission de se pencher sur l'état des lieux de notre pays; états des lieux appelant à la fusion des cultures afin de combattre le crime et la délinquance; fusion entre représentants des forces de l'ordre de nationalité Luxembourgeoise et des ressortissants de l'UE, résidents permanents du Grand duché du Luxembourg, et maîtrisant au moins 1 parmi les 3 langues administratives du pays, ainsi que l'Anglais. Cette fusion afin de pouvoir assister, contribuer et être en mesure d'enrichir les forces de l'ordre de la Police locale, et combattre ainsi la criminalité et tous délits par le biais d'une approche constructive et complémentaire.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Le crime n'a pas d'identité. Le crime reste un acte multiculturel. Il peut concerner toutes les strates sociales, ainsi que toutes les nationalités. La langue véhiculaire n'est pas unique. Dans un territoire désirant rester uni pour le meilleur et pour le pire, choisir un modèle de recrutement au sein de notre Police locale qui permet aux ressortissants de l'UE, résidents permanents du GDL, d'en faire partie, peut s'avérer très constructif et assez complémentaire. À noter que les candidats retenus suivent une formation théorique et pratique à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (F). De ce fait, pour cette formation, les candidats ressortissants de l'UE, résidents permanents, étant à même de maîtriser le Français, 1 parmi les 3 langues administratives, (ainsi que l'Anglais), devraient être aptes à la fonction en cas de réussite. La formation de 2 ans permettra ainsi au candidat, en cas de besoin, de progresser adéquatement et sans pression dans les deux autres langues administratives, sans

pour autant que le candidat soit bloqué par le critère de la nationalité et des 3 langues exigées lors de l'épreuve générale de la FP. Dans une Europe en constante progression, songer à intégrer un quota de 10% de ressortissants européens, résidents permanents du GDL, au sein de notre POLICE locale pour peut s'avérer une solution viable, durable et enrichissante. La perspective du citoyen européen au service des forces de l'ordre de son territoire de résidence, surtout dans un pays de l'UE qui continue à se démarquer favorablement, mériterait bien un appui plus représentatif et moins restrictif. L'intégration passe aussi par la flexibilité et la réciprocité. Dans l'espoir que la Commission puisse émettre un avis favorable au sujet de la recevabilité de cette demande, que cette pétition puisse permettre aux citoyens de notre communauté de décider du sort de cette dernière.

Dépôt: le 27.10.2020 à 17:34

Pétitionnaire: Constantin Dinos Gaiganis